REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

DELIBERATION N° BU 2022 - 024

Approbation du procès-verbal du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-024 : Approbation du procès-verbal du 6 avril 2022

Le procès-verbal de la séance du bureau du 6 avril 2022 a été transmis aux membres du bureau.

Les membres du bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 6 avril 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 025

Recrutement du Commandant (TA) Guillaume OTTAVI en qualité de directeur adjoint, commandant en second le SDIS de Haute-Loire à compter du 01/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-025 : Recrutement du Commandant (TA) Guillaume OTTAVI en qualité de directeur adjoint, commandant en second le SDIS de Haute-Loire à compter du 01/08/2022

Les membres du conseil d'administration sont informés du recrutement, à compter du 1er août 2022, du commandant (inscrit au tableau d'avancement au grade de colonel) Guillaume OTTAVI pour occuper l'emploi de directeur départemental adjoint, commandant en second le SDIS de Haute-Loire.

Agé de 49 ans, actuellement en fin de parcours de formation de la 4ème promotion d'élève colonel à l'ENSOSP, le Commandant (TA) Guillaume OTTAVI a servi au sein des SDIS d'Eure et Loire et du Vaucluse. Spécialisé dans le domaine de la prévision et de la prévention contre les risques d'incendie et de panique, il est titulaire des qualifications de chef de site FDF et de chef de CMIC.

Les membres du bureau du conseil d'administration prennent acte de cette information.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 026

Arbitrage des options proposées par le groupe de travail « couverture des risques »

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-026 : Arbitrage des options proposées par le groupe de travail « couverture des risques »

Le projet couverture des risques a pour objectif, dans le cadre du périmètre défini dans la lettre de commande de la Présidente, de proposer un dimensionnement du parc d'engins d'incendie et de secours du SDIS de la Haute-Loire.

Un groupe de travail sur la couverture des risques, composé de 24 sapeurs-pompiers tant volontaires que professionnels et de toutes strates hiérarchiques, a été mandaté par la Présidente au mois d'octobre 2021 afin de mener, préalablement à la révision du SDACR, une réflexion visant à améliorer la couverture des risques tout en optimisant le parc matériel roulant. Les conclusions de ce groupe de travail ont fait l'objet d'un rapport de synthèse qui a été remis à Madame la Présidente le 16 février 2022. Les préconisations issues de ce rapport ont été présentées le 9 mars en bureau du conseil d'administration, le 14 mars à la CATSIS et le 15 mars à l'ensemble des chefs de centre, avant d'être explicitées aux membres du conseil d'administration du SDIS en séance plénière le 22 mars 2022.

Les propositions prévoient plusieurs hypothèses ainsi qu'une cartographie départementale avec l'implantation par centre de l'ensemble des engins du parc roulant. Ces préconisations prennent la forme de 3 hypothèses de couverture dont le coût de financement jusqu'en 2030.

En outre, une approche financière permet de quantifier les budgets nécessaires au financement de chaque hypothèse tout en mettant en exergue les enjeux « managériaux ».

Il revient aux membres du CASDIS, en concertation avec le groupe d'élus ayant suivi l'avancée des travaux du groupe de travail susmentionné, d'évaluer les capacités du SDIS à financer telle ou telle hypothèse avec le soutien financier du Département.

A titre d'exemple, s'agissant de l'hypothèse intermédiaire (hypothèse 2), considérant que les capacités totales d'investissement (matériels + bâtiments) du SDIS en autofinancement sont au maximum de 1 M €, cette hypothèse ne pourrait être mise en œuvre qu'avec un soutien financier du Département en investissement, dans le cadre de la convention financière 2023 – 2025, de l'ordre de 2.5 à 3 M € en fonction de la capacité d'épargne brute du SDIS conditionnée par l'évolution des charges de fonctionnement de l'établissement public elles-mêmes impactées par l'évolution du taux d'inflation.

Les membres du bureau du conseil d'administration ainsi que les quatre élus ayant participé aux réflexions du groupe de travail se sont réunis le 6 avril 2022 afin d'évaluer les capacités du SDIS à financer telle ou telle hypothèse.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

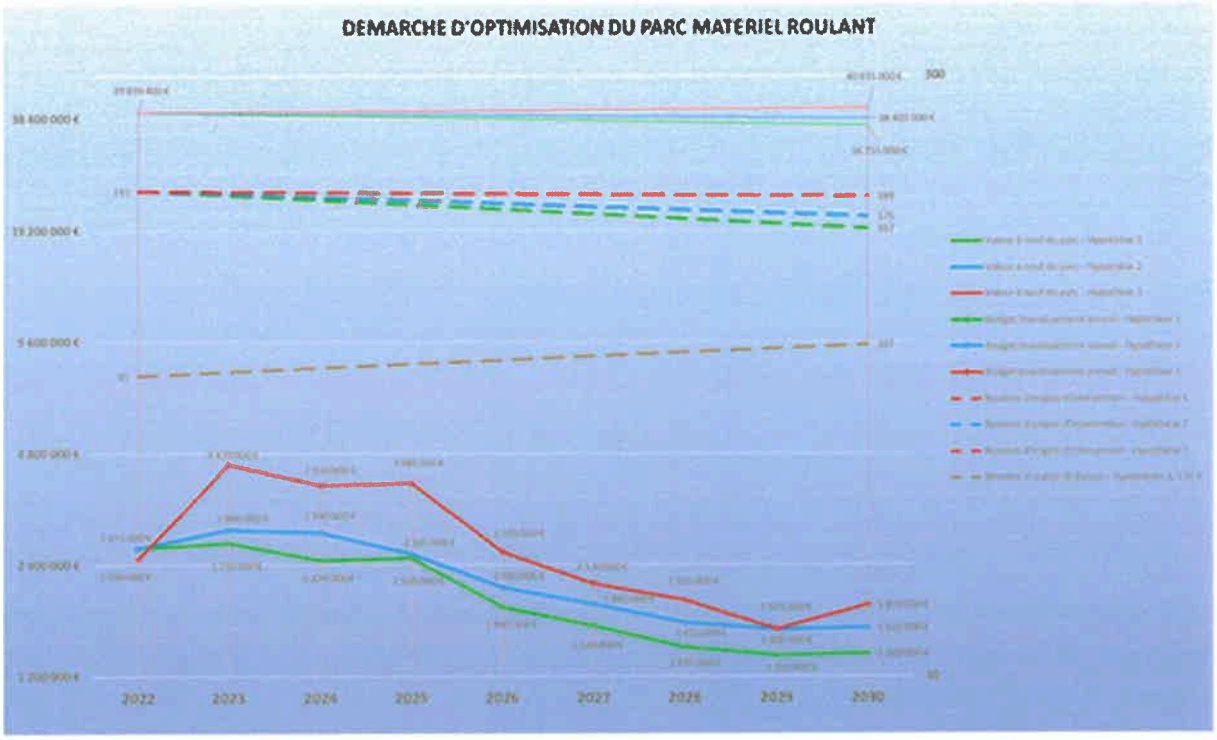

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau prennent acte de cette information et mettent en avant l'hypothèse 2 qui sera soumise à un arbitrage du conseil d'administration ce mercredi 8 juin 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

DELIBERATION N° BU 2022 - 027

Modification du marché public assurances

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-027 : Modification du marché public assurances

Dans le cadre du marché « Assurances pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire » la société MONCEAU via le cabinet Frand et Associés est titulaire des lots suivants :

- Lot 5 : Protection sociale des SPV,
- Lot 6 : Risques statutaires des agents CNRACL et assimilés.

Ces marchés ont été notifiés le 29 décembre 2020 et ont pris effet au 1er janvier 2021.
Ils sont reconduits automatiquement à échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2025 à minuit, sauf non-reconduction dans les conditions fixées par l'acte d'engagement.

La loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 (loi Matras) visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels comprend à l'article 33 des dispositions pouvant avoir un impact sur ces deux marchés. Celui-ci va engendrer une incidence financière sur ces derniers telle que détaillée ci-dessous :

- **LOT N°5 : Protection sociale des SPV (MONCEAU / FRAND ET ASSOCIES)**

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Montant initial du marché 2021/2025 : 125 722.80 €
Montant annuel du marché : 25 144.56 €

Le mode de calcul de cette cotisation est basé comme suit :
Nombre de SPV x Indemnité horaire SPV officier **SOIT 1 663 SPV X 15.12 € = 25 144.56 €**

La modification est la suivante :

Prise en charge des soins à hauteur des frais réellement engagés au titre du présent contrat.
Cette prise en charge sera soumise à l'appréciation d'un avis médical délivré par le médecin-chef.

Le mode de calcul de cette cotisation complémentaire est basé comme suit :

1 662 SPV X 2.00 € = 3 324.00 €

Modification financière du marché **2022 / 2025 : + 13 296.00 €**

Nouveau montant du lot 5 (2021/2025) : 139 018.80 €
Soit une augmentation de 10.58 % sur la durée totale du marché

- **LOT N°6 : Risque statutaires des agents CNRACL et assimilés (MONCEAU/FRAND ET ASSOCIES)**

Montant du marché 2021 / 2025 : 245 370.25 €
Montant annuel du marché : 49 074.05 €

Les modifications sont les suivantes :

1ère modification :

Prise en compte des dispositions du Décret n°2021-1860 du 27 décembre 2021 relatives aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droits de l'agent public décédé.

Il prolonge, sans limitation de durée, les modalités de calcul dérogatoires du capital décès.

En conséquence, il entraîne l'ajustement du taux de cotisation de la **garantie A.2** – Décès.

Ce taux de cotisation est applicable à **l'assiette de cotisations** telle que définie à l'article 4 du Cahier des Clauses particulières.

Le mode de calcul de cette cotisation est basé comme suit :

Garantie A.2 – Décès.

Masse salariale annuelle du personnel assuré (TIB + NBI + SFT + IF) : 4 089 505.00 €
Taux de cotisation supplémentaire : + 0.13 %

Soit **4 089 505.00 € x 0.13 % = 5 316.36 €**

Modification financière du marché **2022/2025 : + 21 265.43 €**

2ème modification :

Sont ajoutés les SPV du SDIS de la Haute-Loire employés par les communes de moins de 10 000 habitants en qualité de fonctionnaires titulaires ou stagiaires. Ils sont au nombre de 46 sur les 1700 SPV engagés.

Le mode de calcul de cette cotisation est basé comme suit :

Montant global de la rémunération, charges comprises des SPV concernés : 1 610 000.00 €
Taux Garantie Accident ou maladie imputable au service : 0.99 %

Soit **1 610 000.00 x 0.99 % = 15 939.00 €**

Modification financière du marché **2022 / 2025** : + **63 756.00 €**

Montant total de la modification financière 2022 / 2025 = 85 021.43 €
Nouveau montant du lot 6 (2021 / 2025) : 330 391.68 €
Soit une augmentation de 34.65 % sur la durée totale du marché

Ces modifications devraient prendre effet au 1er janvier 2022.
La commission d'appel d'offre réunie le 8 juin a émis un avis favorable au regard des articles R 2194-2 à 5 du code de la commande publique.

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent Madame la Présidente à passer et signer ces deux modifications au regard des articles R 2194-2 à 5 du code de la commande publique.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

DELIBERATION N° BU 2022 - 028

Signature marché public (autorisation signature marché CCGC)

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

DELIBERATION N° BU 2022-028 : Signature marché public (autorisation signature marché CCGC)

Marché : Fourniture de véhicules et d'équipements de véhicules de lutte contre l'incendie et de secours à personnes pour les besoins du SDIS de la Haute-Loire.

Décomposition de la consultation : les prestations sont réparties en 2 lots.

Lot	*Désignation*
1	Châssis neufs pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)
2	Equipements pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)

Estimation : Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande conclu avec un seul opérateur économique **sans minimum en quantités et avec un maximum en quantités pour chacun des lots**.

Lot	*Désignation*	*Maximum en quantités*
1	Châssis neufs pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)	**2**
2	Equipements pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)	**2**

Durée : Le marché est conclu à compter de sa date de notification pour une durée égale aux délais d'exécution contractuels sur lesquels les candidats s'engagent.

Procédure :

SUPPORT DE PUBLICITE	DATE ENVOI	NUMERO DE L'AVIS	DATE DE PUBLICATION
PROFIL ACHETEUR : ACHAT PUBLIC	**14/02/2022**	**3838026**	
BOAMP	**14/02/2022**	22-22856	**17/02/2022**
JOUE	**14/02/2022**	2022/S035-087311	**18/02/2022**

Date de limite de réception des offres : 21/03/2022 - 16 heures.

La commission s'est réunie le **28 mars 2022** pour l'ouverture des offres et le **8 juin 2022** pour l'admission des candidatures, des offres et le choix du fournisseur.

Le marché a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères pondérés suivants :

- Valeur technique (pondération : 60 %) ;
- Prix (40%).

L'analyse a été effectuée par les services techniques du SDIS 43.

L'offre de GALLIN n'a pas été analysée car la société GALLIN par lettre recommandée du 4 avril 2022 a retiré son offre.

Dans le cadre des critères énumérés, il a été proposé de retenir l'offre des sociétés :

Lots	Intitulé	Société retenue	Montant offre (en € / HT) (avec quantités)	Observations
1	Châssis neufs pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)	**STVI** 34 avenue des Sports 43700 BRIVES-CHARENSAC	218 200.00 €	*220 121.52 € (dont 1 921.52 € - cartes grises)*
2	Equipements pour Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC)	**ITURRI** 12 Quai du Canal 42300 ROANNE	247 301.18 €	

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **approuvent et valident ce marché,**
- **autorisent Madame la Présidente à le signer.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

DELIBERATION N° BU 2022 - 029

Réforme et vente de véhicules et matériels

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-029 : Réforme et vente de véhicules et matériels

En conséquence des décisions du conseil d'administration en matière d'acquisition ou de changement d'affectation de véhicules et d'équipements mais aussi suite à des accidents, la mise en réforme des véhicules et matériels référencés dans le tableau ci-dessous est proposée :

MATERIEL ROULANT						
LOT	TYPE SP	MARQUE - MODELE	ANNEE	IMMATRICULATION	PRIX DE RESERVE	OBSERVATIONS
1	VSAV (Ex Réserve 1)	RENAULT MASTER	2006	4018 KS 43	1 000.00 €	
2	CCGC (Ex BZC)	VOLVO	2004	CK 677 CP	12 000.00 €	
3	CCGC (Ex LGC)	RENAULT PREMIUM 340.19	1999	3915 JX 43	10 000.00 €	
4	CCGC (Ex LDE)	VOLVO 380	1999	2101 KV 43	10 000.00 €	
5	CCGC (Ex MFV)	DAF CF 85-430	2003	BQ 916 KE	12 000.00 €	
6	CCGC (Ex SGE)	RENAULT PREMIUM 340 CV	1997	CY 358 QV	10 000.00 €	
7	CCGC (Ex SIP)	MERCEDES 18,34	1996	5170 KR 43	10 000.00 €	
8	CCGC (Ex SJR)	DAF	1999	4004 KV 43	10 000.00 €	
9	CCGC (Ex YSG)	MERCEDES 18,34	1995	414 KP 43	10 000.00 €	
10	VPC LEGER (Ex YSG)	RENAULT MASCOT	1999	645 KG 43	5 000.00 €	
11	VL (Ex FAY)	RENAULT CLIO D	2005	1354 KP 43	100.00 €	Accidentée
12	FPTR (Ex Réserve Atelier)	RENAULT 4X4 JS 334	1994	4944 JM 43	5 000.00 €	

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

MATERIEL DIVERS			
LOT	**DESIGNATION**	**PRIX DE RESERVE**	**OBSERVATIONS**
1	Lot matériel de désincarcération N° 10	100.00 €	
2	Lot matériel de désincarcération N° 15	100.00 €	
3	Lot matériel de désincarcération N° 16	100.00 €	
4	Cuve Inox 10 000 litres (Ex CCGC SSM)	5 000.00 €	
5	Lot Pneus neufs, occasions, jantes	200.00 €	
6	Lot jantes	200.00 €	
7	Lot chaines à neige d'occasion + barres de toit	50.00 €	
8	Lot de deux sièges BERLINGO (6 et 7) 2017-2018	100.00 €	
9	1 moteur bateau MERCURY hors services pour pièces	100.00 €	
10	1 groupe électrogène	50.00 €	
11	1 groupe électrogène	50.00 €	
12	1 groupe électrogène	50.00 €	
13	1 groupe électrogène	50.00 €	
14	Cuve 1000 l	50.00 €	
15	Cuve 1000 l	50.00 €	
16	Machine à laver 16.5 Kg de linge sec – Carrosserie inox	50.00 €	

Les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la mise en réforme et la vente de ces véhicules et matériels via le site de vente aux enchères en ligne « Agorastore ».

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 030

Cession de 2 VSAV à l'UDSP 43 pour l'association Velay Burkina Sans Frontières

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-030 : Cession de 2 VSAV à l'UDSP 43 pour l'association Velay Burkina Sans Frontières

Par courrier en date du 14 avril 2022, le Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Loire, a sollicité la Présidente du Conseil d'Administration en vue d'obtenir la cession gratuite de 2 VSAV prochainement voués à la réforme pour l'association Velay Burkina Sans Frontières.

Le VSAV immatriculé 8012 KP 43 datant de 2005 et le VSAV immatriculé 5270 KX 43 datant de 2008 présentent l'état le plus adapté pour une telle cession.

Les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la cession gratuite de ces véhicules à l'association Velay Burkina Sans Frontières.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

DELIBERATION N° BU 2022 - 031

Cession d'une RBAL à l'amicale des SP de Saint-Julien-Chapteuil

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-031 : Cession d'une RBAL à l'amicale des SP de Saint-Julien-Chapteuil

Par courrier en date du 11 avril 2022, l'Adjudant-Chef Laurent MACHABERT, Président de l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Julien-Chapteuil, a sollicité Madame la Présidente du Conseil d'Administration en vue d'obtenir la cession gratuite d'une remorque balisage.

Les membres du bureau du conseil d'administration autorisent la cession à titre gratuit de cette remorque à l'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Julien-Chapteuil.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 032

Tableaux des effectifs : Avancement de sergents de sapeurs-pompiers professionnels au grade d'adjudant

---

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-032 : Tableaux des effectifs : Avancement de sergents de sapeurs-pompiers professionnels au grade d'adjudant

Le protocole d'accord sur la fin de la période transitoire signé le 5 juillet 2019, prévoit l'avancement de 3 sergents de sapeurs-pompiers professionnels au grade d'adjudant au 1er décembre 2022, puis 3 autres au 1er décembre 2023. Le protocole sera alors appliqué dans sa totalité.
Aujourd'hui, seuls 4 sergents demeurent sur la liste des agents nommables adjudants en application du protocole. Trois devraient donc être nommés au 1er décembre 2022 et le dernier au 1er décembre 2023.

Aussi, afin de simplifier la mise en œuvre finale du protocole, les membres du bureau valident la nomination des 4 derniers sergents au grade d'adjudant dès le 1er décembre 2022.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/06/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétées	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			101		102	98	3
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	0
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	0 (1)	1
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	12	1	1	1	0
Commandant	A			5	6 (2)	5	0
Capitaine	A			6	6	6	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B			5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe	B			1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	55	29	29	28 (3)	1
Sergent	C			26	26	25 (14)	1
Caporal-chef	C	CAPORAUX	23	11	11	11	0
Caporal	C			12	12	12	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3		3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	0
Médecin hors classe	A			0	0	0	0
Médecin classe normale	A			1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A			1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
		Total SPP	104		105	101	3
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			21,5		21,5	20,5	1
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0	0
Attaché	A			0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1	1	0
Rédacteur	B			1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	18	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C			3	3	3	0
Adjoint administratif	C			6,5	6,5	5,5 (6)	1
4) FILIERE TECHNIQUE			19		19	18	1
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	A			1	1	1	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C			3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	13	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			6	6	5 (7)	1
		Total PATS	40,5		40,5	38,5	2
5) EMPLOIS NON CITES					0	0	0
Apprentis	C		0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					0	0	0
Adjoint technique	C		0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	144,5		145,5	139,5	5

(1) DDA OTTAVI recruté au 01/08/22
(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(3) Décès Adc CHARGEBOEUF
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(6) Dimitri JOUSSERAND parti au 31/05/22
(7) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22
(14) Retraite invalidité Sch JAMON au 01/05/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/12/2022

GRADES OU EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI	CATEGORIES	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétées	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			**101**		**102**	**101**	**0**
Contrôleur général	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	A+	2	0	0	0	0
Colonel hors classe		A+		1	1	1	0
Colonel		A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	A	12	1	1	1	0
Commandant		A		5	6 (2)	5	0
Capitaine		A		6	6	6	0
Lieutenant hors classe	LIEUTENANTS	B	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe		B		5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe		B		1	1	1	0
Adjudant	SOUS-OFFICIERS	C	52	31 (8)	31 (9)	31	0
Sergent		C		21 (10)	21	21	0
Caporal-chef	CAPORAUX	C	26	11	11	11	0
Caporal		C		15 (11)	15	15	0
Sapeur	SAPEURS	C	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			**3**		**3**	**3**	**0**
Médecin classe exceptionnelle	MEDECINS ET PHARMACIENS	A	2	0	0	0	0
Médecin hors classe		A		0	0	0	0
Médecin classe normale		A		1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle		A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe		A		0	0	0	0
Pharmacien classe normale		A		1	1	1	0
Infirmier hors classe	INFIRMIERS	A	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure		A		0	0	0	0
Infirmier classe normale		A		1	1	1	0
		Total SPP	**104**		**105**	**104**	**0**
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			**20,5**		**21,5**	**20,5**	**0**
Attaché principal	ATTACHES TERRITORIAUX	A	0	0	0	0	0
Attaché		A		0	0	0	0
Directeur territorial	DIRECTEURS	A	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	REDACTEURS TERRITORIAUX	B	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe		B		1	1	1	0
Rédacteur		B		1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	C	17	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème		C		3	3	3	0
Adjoint administratif		C		5,5 (12)	6,5	5,5	0
4) FILIERE TECHNIQUE			**20**		**19**	**19**	**1**
Ingénieur hors classe	INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	0	0	0	0
Ingénieur principal		A		1	1	1	0
Ingénieur		A		0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe		B		0	0	0	0
Technicien	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	B	3	0	0	0	0
Agent de maitrise principal		C		3	3	3	0
Agent de Maîtrise		C		0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	14	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe		C		4	4	4	0
Adjoint Technique		C		7	6	6 (13)	1
		Total PATS	**40,5**		**40,5**	**39,5**	**1**
5) EMPLOIS NON CITES					**0**	**0**	**0**
Apprentis		C	0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					**0**	**0**	**0**
Adjoint technique		C	0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	**144,5**		**145,5**	**143,5**	**1**

(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(8) Nomination de 4 adjudants : 2 postes créés + poste Adc CHARGEBOEUF + poste Adc RAVEL
(9) Le dernier poste d'adjudants n'a pas été budgété (faible impact)
(10) 5 postes supprimés : 3 transformés en caporaux, 2 transformés en adjudants
(11) Création de 3 postes pour recrutement de 3 caporaux sur liste d'aptitude
(12) Poste de D. JOUSSERAND transformé en adjoint technique
(13) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22. Recrutement M. JOLIVET au 01/08/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 033

Tableaux des effectifs : Recrutement de trois caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

---

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-033 : Tableaux des effectifs : Recrutement de trois caporaux de sapeurs-pompiers professionnels

Le SDIS 43 souhaite recruter au 1er octobre 2022 trois caporaux de sapeurs-pompiers professionnels sur liste d'aptitude suite à 2 départs en retraite (1 adjudant et 1 sergent) et 1 décès (1 adjudant).
La modification du tableau des effectifs et des emplois budgétaires qui en découle est annexée.

Les membres du bureau valident :

- **la création de 3 postes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à partir du 1er octobre 2022 ;**
- **la création de 2 postes d'adjudants de sapeurs-pompiers professionnels à partir du 1er décembre 2022 ;**
- **la suppression de 3 postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels à partir du 1er octobre 2022 et de 2 postes de sergents de sapeurs-pompiers professionnels à partir du 1er décembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/06/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétées	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			101		102	98	3
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	0
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	0 (1)	1
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	12	1	1	1	0
Commandant	A			5	6 (2)	5	0
Capitaine	A			6	6	6	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B			5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe	B			1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	55	29	29	28 (3)	1
Sergent	C			26	26	25 (14)	1
Caporal-chef	C	CAPORAUX	23	11	11	11	0
Caporal	C			12	12	12	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3		3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	0
Médecin hors classe	A			0	0	0	0
Médecin classe normale	A			1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A			1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
		Total SPP	104		105	101	3
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			21,5		21,5	20,5	1
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0	0
Attaché	A			0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1	1	0
Rédacteur	B			1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	18	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C			3	3	3	0
Adjoint administratif	C			6,5	6,5	5,5 (6)	1
4) FILIERE TECHNIQUE			19		19	18	1
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	A			1	1	1	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C			3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	13	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			6	6	5 (7)	1
		Total PATS	40,5		40,5	38,5	2
5) EMPLOIS NON CITES					0	0	0
Apprentis	C		0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					0	0	0
Adjoint technique	C		0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	144,5		145,5	139,5	5

(1) DDA OTTAVI recruté au 01/08/22
(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(3) Décès Adc CHARGEBOEUF
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(6) Dimitri JOUSSERAND parti au 31/05/22
(7) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22
(14) Retraite invalidité Sch JAMON au 01/05/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/12/2022

GRADES OU EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI	CATEGORIES	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétées	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			101		102	101	0
Contrôleur général	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	A+	2	0	0	0	0
Colonel hors classe		A+		1	1	1	0
Colonel		A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	A	12	1	1	1	0
Commandant		A		5	6 (2)	5	0
Capitaine		A		6	6	6	0
Lieutenant hors classe	LIEUTENANTS	B	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe		B		5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe		B		1	1	1	0
Adjudant	SOUS-OFFICIERS	C	52	31 (8)	31 (9)	31	0
Sergent		C		21 (10)	21	21	0
Caporal-chef	CAPORAUX	C	26	11	11	11	0
Caporal		C		18 (11)	15	15	0
Sapeur	SAPEURS	C	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3		3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	MEDECINS ET PHARMACIENS	A	2	0	0	0	0
Médecin hors classe		A		0	0	0	0
Médecin classe normale		A		1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle		A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe		A		0	0	0	0
Pharmacien classe normale		A		1	1	1	0
Infirmier hors classe	INFIRMIERS	A	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure		A		0	0	0	0
Infirmier classe normale		A		1	1	1	0
		Total SPP	104		105	104	0
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			20,5		21,5	20,5	0
Attaché principal	ATTACHES TERRITORIAUX	A	0	0	0	0	0
Attaché		A		0	0	0	0
Directeur territorial	DIRECTEURS	A	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	REDACTEURS TERRITORIAUX	B	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe		B		1	1	1	0
Rédacteur		B		1	1	1 (6)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	C	17	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème		C		3	3	3	0
Adjoint administratif		C		5,5 (12)	6,5	5,5	0
4) FILIERE TECHNIQUE			20		19	19	1
Ingénieur hors classe	INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	0	0	0	0
Ingénieur principal		A		1	1	1	0
Ingénieur		A		0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe		B		0	0	0	0
Technicien	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	B	3	0	0	0	0
Agent de maitrise principal		C		3	3	3	0
Agent de Maîtrise		C		0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	14	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe		C		4	4	4	0
Adjoint Technique		C		7	6	6 (13)	1
		Total PATS	40,5		40,5	39,5	1
5) EMPLOIS NON CITES					0	0	0
Apprentis		C	0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					0	0	0
Adjoint technique		C	0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	144,5		145,5	143,5	1

(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(8) Nomination de 4 adjudants : 2 postes créés + poste Adc CHARGEBOEUF + poste Adc RAVEL
(9) Le dernier poste d'adjudants n'a pas été budgété (faible impact)
(10) 5 postes supprimés : 3 transformés en caporaux, 2 transformés en adjudants
(11) Création de 3 postes pour recrutement de 3 caporaux sur liste d'aptitude
(12) Poste de D. JOUSSERAND transformé en adjoint technique
(13) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22. Recrutement M. JOLIVET au 01/09/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 034

Tableaux des effectifs : Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint technique

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-034 : Tableaux des effectifs : Transformation d'un poste d'adjoint administratif en un poste d'adjoint technique

Le SDIS 43 souhaite recruter au 1er août 2022 un adjoint technique en remplacement de M. Dimitri JOUSSERAND, adjoint administratif au groupement ressources techniques, service patrimoine.

Les membres du bureau valident la suppression d'un poste d'adjoint administratif et la création d'un poste d'adjoint technique à partir du 1er août 2022. La modification du tableau des effectifs et des emplois budgétaires qui en découle est annexée.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

SDIS 43 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/06/2022

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	CADRES D'EMPLOI	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de postes budgétaires	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			101		102	98	3
Contrôleur général	A+	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	2	0	0	0	0
Colonel hors classe	A+			1	1	1	0
Colonel	A+			1	1	0 (1)	1
Lieutenant-colonel	A	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	12	1	1	1	0
Commandant	A			5	6 (2)	5	0
Capitaine	A			6	6	6	0
Lieutenant hors classe	B	LIEUTENANTS	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe	B			5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe	B			1	1	1	0
Adjudant	C	SOUS-OFFICIERS	55	29	29	28 (3)	1
Sergent	C			26	26	25 (14)	1
Caporal-chef	C	CAPORAUX	23	11	11	11	0
Caporal	C			12	12	12	0
Sapeur	C	SAPEURS	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			3		3	3	0
Médecin classe exceptionnelle	A	MEDECINS ET PHARMACIENS	2	0	0	0	0
Médecin hors classe	A			0	0	0	0
Médecin classe normale	A			1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle	A			0	0	0	0
Pharmacien hors classe	A			0	0	0	0
Pharmacien classe normale	A			1	1	1	0
Infirmier hors classe	A	INFIRMIERS	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure	A			0	0	0	0
Infirmier classe normale	A			1	1	1	0
		Total SPP	104		105	101	3
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			21,5		21,5	20,5	1
Attaché principal	A	ATTACHES TERRITORIAUX	0	0	0	0	0
Attaché	A			0	0	0	0
Directeur territorial	A	DIRECTEURS	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	REDACTEURS TERRITORIAUX	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe	B			1	1	1	0
Rédacteur	B			1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	18	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème	C			3	3	3	0
Adjoint administratif	C			6,5	6,5	5,5 (6)	1
4) FILIERE TECHNIQUE			19		19	18	1
Ingénieur hors classe	A	INGENIEURS TERRITORIAUX	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	A			1	1	1	0
Ingénieur	A			0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	B	TECHNICIENS TERRITORIAUX	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe	B			0	0	0	0
Technicien	B	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	3	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal	C			3	3	3	0
Agent de Maîtrise	C			0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	13	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C			4	4	4	0
Adjoint Technique	C			6	6	5 (7)	1
		Total PATS	40,5		40,5	38,5	2
5) EMPLOIS NON CITES					0	0	0
Apprentis	C		0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					0	0	0
Adjoint technique	C		0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	144,5		145,5	139,5	5

(1) DDA OTTAVI recruté au 01/08/22
(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(3) Décès Adc CHARGEBOEUF
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(6) Dimitri JOUSSERAND parti au 31/05/22
(7) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22
(14) Retraite invalidité Sch JAMON au 01/05/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

SDIS 43 - ETAT PREVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/12/2022

GRADES OU EMPLOIS	CADRES D'EMPLOI	CATEGORIES	POSTES & EMPLOIS		EFFECTIFS BUDGETAIRES nombre de paliers budgétaires	EFFECTIFS POURVUS	POSTES VACANTS postes - effectifs pourvus
1) FILIERE SAPEUR-POMPIER			**101**		**102**	**101**	**0**
Contrôleur général	EMPLOIS SUPERIEURS DE DIRECTION	A+	2	0	0	0	0
Colonel hors classe		A+		1	1	1	0
Colonel		A+		1	1	1	0
Lieutenant-colonel	CAPITAINES COMMANDANTS LIEUTENANTS-COLONELS	A	12	1	1	1	0
Commandant		A		5	6 (2)	5	0
Capitaine		A		6	6	6	0
Lieutenant hors classe	LIEUTENANTS	B	9	3	3	3	0
Lieutenant de 1ère classe		B		5	5	5	0
Lieutenant de 2ème classe		B		1	1	1	0
Adjudant	SOUS-OFFICIERS	C	52	31 (8)	31 (9)	31	0
Sergent		C		21 (10)	21	21	0
Caporal-chef	CAPORAUX	C	26	11	11	11	0
Caporal		C		15 (11)	15	15	0
Sapeur	SAPEURS	C	0	0	0	0	0
2) SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL			**3**		**3**	**3**	**0**
Médecin classe exceptionnelle	MEDECINS ET PHARMACIENS	A	2	0	0	0	0
Médecin hors classe		A		0	0	0	0
Médecin classe normale		A		1	1	1	0
Pharmacien classe exceptionnelle		A		0	0	0	0
Pharmacien hors classe		A		0	0	0	0
Pharmacien classe normale		A		1	1	1	0
Infirmier hors classe	INFIRMIERS	A	1	0	0	0	0
Infirmier classe supérieure		A		0	0	0	0
Infirmier classe normale		A		1	1	1	0
		Total SPP	104		105	104	0
3) FILIERE ADMINISTRATIVE			**20,5**		**21,5**	**20,5**	**0**
Attaché principal	ATTACHES TERRITORIAUX	A	0	0	0	0	0
Attaché		A		0	0	0	0
Directeur territorial	DIRECTEURS	A	1	1	1 (4)	1	0
Rédacteur principal 1ère classe	REDACTEURS TERRITORIAUX	B	3	1	1	1	0
Rédacteur principal 2ème classe		B		1	1	1	0
Rédacteur		B		1	1	1 (5)	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	ADJOINTS ADMINITRATIFS TERRITORIAUX	C	17	8	8	8	0
Adjoint administratif principal de 2ème		C		3	3	3	0
Adjoint administratif		C		5,5 (12)	6,5	5,5	0
4) FILIERE TECHNIQUE			**20**		**19**	**19**	**1**
Ingénieur hors classe	INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	0	0	0	0
Ingénieur principal		A		1	1	1	0
Ingénieur		A		0	0	0	0
Technicien principal 1ère classe	TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	2	2	2	2	0
Technicien principal 2ème classe		B		0	0	0	0
Technicien	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	B	3	0	0	0	0
Agent de maîtrise principal		C		3	3	3	0
Agent de Maîtrise		C		0	0	0	0
Adjoint Technique Principal 1ère classe	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	14	3	3	3	0
Adjoint Technique Principal 2ème classe		C		4	4	4	0
Adjoint Technique		C		7	6	6 (13)	1
		Total PATS	40,5		40,5	39,5	1
5) EMPLOIS NON CITES					0	0	0
Apprentis		C	0	0	0	0	0
6) EMPLOIS NON CITES VACATAIRES					0	0	0
Adjoint technique		C	0	0	0	0	0
		TOTAL (1+2+3+4+5+6)	144,5		145,5	143,5	1

(2) Commandant ROTH mis à disposition de l'ENSOSP. Salaire budgété, remboursé par l'ENSOSP
(4) Alexandre RAMONA mis à disposition par le Département. Le SDIS rembourse le salaire
(5) S. BOISSIERES, S. VEDEL détachées à l'Etat ne sont pas comptabilisées
(8) Nomination de 4 adjudants : 2 postes créés + poste Adc CHARGEBOEUF + poste Adc RAVEL
(9) Le dernier poste d'adjudants n'a pas été budgété (faible impact)
(10) 5 postes supprimés : 3 transformés en caporaux, 2 transformés en adjudants
(11) Création de 3 postes pour recrutement de 3 caporaux sur liste d'aptitude
(12) Poste de D. JOUSSERAND transformé en adjoint technique
(13) Sandrine MALLET non titularisée au 01/01/22. Recrutement M. JOLIVET au 01/08/22

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 035

Requête introductive auprès du tribunal administratif du Sapeur Frédéric CESSIECQ

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-035 : Requête introductive auprès du tribunal administratif du Sapeur Frédéric CESSIECQ

Le sapeur Frédéric CESSIECQ, sapeur-pompier volontaire au CIS de Tiranges ne souhaite pas débuter son schéma vaccinal obligatoire anti-COVID19. Il a donc été suspendu de ses fonctions le 15 septembre 2021.

Il a été testé positif le 28 décembre 2021 et a demandé sa réintégration. Le SDIS 43 a refusé. S'il avait accédé à sa demande, un nouvel arrêté de suspension d'engagement aurait dû être pris 4 mois plus tard, soit le 28 avril 2022.

Le sapeur Frédéric CESSIECQ a déposé une requête introductive auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand par laquelle il demande à être réintégré dans ses fonctions de sapeur-pompier volontaire.

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité :

- **autorisent le SDIS 43 à défendre sa décision refusant la réintégration du sapeur Frédéric CESSIECQ auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand,**
- **valident la proposition d'intervention de Maître Frédérique ROUX, avocate au Barreau de Clermont-Ferrand selon les conditions ci-après :**

	HT	TTC
Analyse de la requête de Monsieur MARGERIT Recherches juridiques et jurisprudentielles Rédaction d'un mémoire en défense	1200	1440
Analyse du mémoire en réplique de Monsieur MARGERIT Rédaction d'un mémoire en défense n°2	700	840
Audience incluant la préparation	300	360
Suivi dossier sur l'ensemble de la procédure	*inclus*	*inclus*

Tout autre mémoire complémentaire sera facturé forfaitairement à hauteur de 400 € HT.

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 8 juin 2022

Membres en exercice : 4
Présents : 4
Procurations : 0
Nombre de votants : 4
Votes pour : 4
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 24 mai 2022

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022

DELIBERATION N° BU 2022 - 036

Représentants du SDIS 43 au conseil médical

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juin, à 09 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 4 présents, à savoir :

- Mme Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration ;
- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Christiane MOSNIER, 2ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration ;
- Mme Sophie COURTINE, 3ème vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Etaient présents au jour de la séance :

- Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Commandant Eric PEREZ, Chef du groupement Métier ;
- Capitaine Mathieu LARTAUD, Chef du service Opérations ;

Etait excusé : /

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2022-036 : Représentants du SDIS 43 au conseil médical

Le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale est venu modifier le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif aux comités médicaux et commissions de réforme.

Une instance unique, le conseil médical, est ainsi mise en place dans chaque département.

Il convient de procéder à une nouvelle désignation des représentants du SDIS pour siéger à cette instance dans sa formation plénière, à savoir 2 élus titulaires, avec chacun 2 suppléants, soit 2 titulaires et 4 suppléants.

Les membres du bureau du conseil d'administration désignent les représentants de la collectivité pour siéger à cette instance :

Titulaires :

- **Mme Christiane MOSNIER**
- **Mme Sophie COURTINE**

Suppléants :

- **M. Michel BRUN**
- **M. Rémi BARBE**
- **M. Philippe DELABRE**
- **Mme Blandine PRORIOL**

POUR EXTRAIT CONFORME

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNES PETIT

Service Départemental d'Incendie et de Secours ★ HAUTE - LOIRE

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
22 JUIN 2022
- 1 -